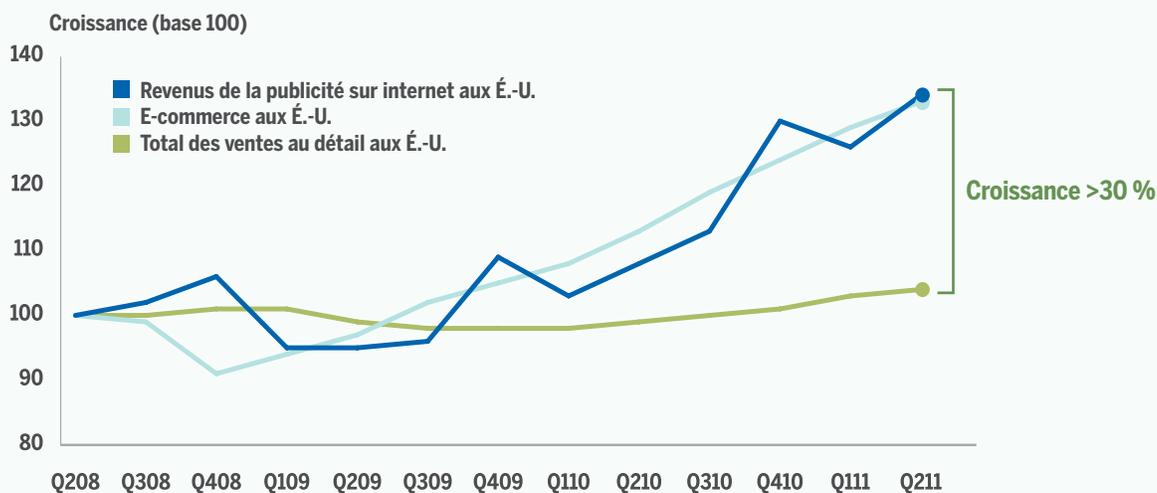


Ténacité de l'innovation

Saviez-vous que l'innovation parvient à se développer même lors de ralentissements économiques ? Durant la crise financière mondiale, par exemple, les innovations technologiques ont prospéré. Il va donc sans dire que les technologies perturbatrices continueront vraisemblablement de se multiplier en dépit des épisodes de volatilité et de turbulences économiques qui nous attendent.

Surperformance des secteurs liés à l'internet pendant et après la crise financière mondiale



Source : Bureau d'analyse économique des États-Unis, PwC, Bureau du recensement des États-Unis.

- Lors de la crise financière mondiale, les industries innovantes telles que le e-commerce et la publicité sur internet ont progressé de plus de 30 %, contrairement aux ventes au détail et autres mesures de l'activité économique qui ont fait du surplace sur cette même période.
- La ténacité du secteur de l'innovation remonte à bien plus loin que les derniers événements. La démocratisation des ordinateurs personnels s'est renforcée malgré la récession observée au début des années 90 et, lors de la Grande Dépression, les ventes de voitures ont nettement augmenté. Même lorsque l'économie se porte mal, les nombreuses innovations permettent aux entreprises d'enregistrer des bénéfices et d'améliorer leur productivité globale (voir l'article d'Alger [The Enduring Force of Innovation](#)).
- Selon nous, les entreprises les plus innovantes affichent les meilleurs fondamentaux et rendements actions, et elles ont toutes les cartes en main pour soutenir la performance des investissements. Les investisseurs peuvent être préoccupés par une potentielle fin de cycle ou bien encore par les mesures que prendront les banques centrales dans les mois à venir, cependant ce ne sont pas les réponses à ces questions qui stimulent la croissance des bénéfices d'une entreprise sur le long terme, mais bien l'innovation.

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, Inc. (« FAM ») et d'Alger Management Ltd. (« AML ») en décembre 2018. Ces opinions sont sujettes à modification à tout moment et ne garantissent pas la performance future des marchés, de tout titre ou fonds géré par Fred Alger Management, Inc. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres. FAM agit en qualité de société de gestion conseillée d'AML.

Ce document doit être accompagné de la/les dernière(s) fiche(s) produit(s) du/des fonds dans le cas d'une vente de titres de fonds communs.

Information relative au risque : Tout investissement en bourse implique des gains et des pertes et ne s'adresse pas à tous les investisseurs. La performance financière et la valeur du capital d'un investissement seront soumises à des fluctuations, de telle sorte que la valeur des actions d'un investisseur au moment de leur cession pourrait se révéler plus ou moins inférieure à leur coût initial. De nombreuses entreprises technologiques exercent depuis peu de temps et le cours de leurs titres est historiquement plus volatil que celui d'autres entreprises, notamment sur le court terme. Les entreprises technologiques peuvent également se trouver confrontées à une concurrence ou une réglementation publique accrue et au risque d'obsolescence attribué au progrès technologique. Fonds autorisés par le régulateur suisse (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA) à distribuer leurs parts publiquement en Suisse : pour les parties concernées, les règlements, les Statuts, le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et le Prospectus complet, dans leurs dernières versions, ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds, sont fournis gracieusement au représentant en Suisse. ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zurich. L'agent payeur en Suisse est Neue Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

Informations importantes pour les investisseurs britanniques : Fred Alger & Company, Incorporated n'est pas une personne autorisée aux fins de la loi 2000 de la Financial Services and Markets du Royaume-Uni (« FSMA ») et les informations présentées ici n'ont pas fait l'objet d'une validation par une personne autorisée au sens de l'article 21(2)(b) de la FSMA. La divulgation de telles informations est limitée par la loi au Royaume-Uni. Ainsi, les informations sont exclusivement destinées aux personnes résidant au Royaume-Uni pour lesquelles l'on estime raisonnablement que de telles offres peuvent leur être communiquées par une personne non autorisée en vertu d'une exemption de l'Ordonnance 2005 (« FPO ») de la Loi 2000 Financial Services and Markets (Offre financière). Il s'agit notamment : (A) de personnes disposant d'une expérience professionnelle dans un domaine apparenté à l'investissement et (b) d'organismes, entreprises, partenariats, associations non constituées en personne morale, Trusts, etc. fortunés qui relèvent de l'article 49 de la FPO. Les services offerts par Fred Alger & Company, Incorporated et ses entités affiliées, ainsi que les opportunités d'investissement auxquelles se rapportent ces informations, sont réservées à ces personnes, et toute personne relevant d'une autre description ne saurait s'y fier. La plupart des règles définies par le FSMA pour la protection des clients particuliers ne sont pas applicables, et les indemnités prévues dans le cadre du programme d'indemnités en matière de services financiers (« Financial Services Compensation Scheme ») au Royaume-Uni n'est pas disponible.

Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. La Française AM International a conclu un accord avec Alger Management Ltd l'autorisant à distribuer les produits de Fred Alger Management Inc. en Europe.